

Annexe – Pacte pour une industrie verte

Plan d'action européen pour l'acier et les métaux – réponse d'industriAll Europe

Le secteur européen de l'acier et des métaux de base fait actuellement face à une crise profonde. Il a été durement touché par des coûts élevés de l'énergie, une demande en berne, des pratiques commerciales déloyales dans un contexte de surcapacité mondiale et une concurrence accrue de la part de producteurs de pays tiers. Les volumes de production ont fortement chuté, les emplois disparaissent, les conditions de travail se dégradent, les investissements des entreprises sidérurgiques établies en Europe ont diminué et des populations entières en subissent les conséquences. Sans une action résolue et coordonnée à l'échelle européenne, l'avenir de ce secteur, mais aussi celui des travailleurs et des régions qui en dépendent, continuera à courir un grave danger. Cette crise menace également plus largement les objectifs industriels et environnementaux de l'UE, puisqu'une industrie de l'acier et des métaux de base intérieure résiliente est essentielle à la réalisation du pacte vert pour l'Europe, en favorisant la transition énergétique et en protégeant l'autonomie stratégique de l'UE et sa sécurité.

Depuis 2020, industriAll Europe appelle sans relâche à un plan d'action européen spécifique pour l'acier, tout en plaidant pour des stratégies coordonnées dans le domaine des métaux non ferreux. Après des années d'avertissements répétés et de mobilisation, industriAll Europe salue la décision prise par la Commission européenne de se pencher sur la question. La publication, en mars 2025, du tant attendu plan d'action européen pour l'acier et les métaux, ainsi que de la trajectoire de transition pour les secteurs des métaux, marque une reconnaissance tant attendue de l'importance stratégique du secteur et des nombreux défis existentiels auxquels il est confronté.

Même si ce plan d'action constitue une avancée positive, il est loin de prendre en compte l'urgence et la clarté que cela requiert. Bon nombre des mesures proposées restent vagues et reformulent, pour l'essentiel, des initiatives plus vastes de l'UE telles que le pacte pour une industrie propre et le plan d'action pour une énergie abordable, en les adaptant au secteur de l'acier et des métaux de base. Ce plan d'action repose sur 6 piliers principaux : les coûts de l'énergie, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), le commerce et la surcapacité, la circularité, les emplois et la demande.

Depuis sa publication, la situation du secteur s'est encore détériorée. IndustriAll Europe a donc publié un avertissement réitérant son appel à une action urgente et ambitieuse de la part de la Commission européenne, des États membres et de l'industrie afin de protéger les emplois, sauvegarder la capacité industrielle et assurer l'avenir de la production sidérurgique en Europe. (Voir la déclaration [ici](#).)

Principaux messages d'industriAll Europe :

- **Coûts de l'énergie** : L'énergie demeure le principal défi auquel le secteur est confronté. Bien que le plan d'action reconnaisse les échecs du marché dans le domaine des prix de l'énergie, il est dépourvu de toute réforme réglementaire concrète. La dépendance actuelle envers la flexibilité industrielle et les aides d'État temporaires n'est pas tenable. Une réforme structurelle du marché de l'électricité est nécessaire de toute urgence afin de garantir la compétitivité et la viabilité à long terme de la production européenne d'acier et de métaux de base.
- **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** : Le plan d'action européen pour l'acier et les métaux annonce des solutions pour les exportations, afin d'élargir son champ d'application aux biens en aval de la chaîne d'approvisionnement et de mieux lutter contre la redistribution des ressources. Comblar les lacunes du MACF constituerait une avancée significative. Toutefois, les initiatives dans ce domaine demeurent floues, alors que leur mise en œuvre est urgente afin d'empêcher les fuites de carbone qui seront aggravées par la réforme 2023 du système d'échange de quotas d'émission. Le MACF étant une initiative unique en son genre, toutes les options politiques destinées à empêcher les fuites de carbone doivent être envisagées au cas où le MACF ne produirait pas les résultats escomptés.
- **Commerce et surcapacité** : L'engagement à renforcer les instruments de défense commerciale et à prendre des mesures à long terme est salué. La proposition visant à tenir compte de la règle « fondu et coulé » afin de déterminer l'origine des produits métalliques est prometteuse mais sa mise en œuvre doit être accélérée afin d'empêcher son contournement et la concurrence déloyale.
- **Circularité** : L'inclusion de la circularité en tant que pilier à part entière est une reconnaissance positive et bienvenue de son importance pour la pérennité du secteur. Le fait que le plan d'action reconnaisse la ferraille comme une matière première secondaire stratégique constitue un véritable progrès. Nous saluons également l'engagement en faveur de mesures commerciales visant à assurer une disponibilité suffisante des ferrailles au sein de l'UE. Toutefois, de nombreuses initiatives dans le domaine de la circularité demeurent floues et les informations détaillées à ce sujet font défaut à ce stade. Par exemple, plutôt que de se contenter de mettre en place des incitations fiscales pour réduire les exportations de ferraille, il conviendrait d'envisager des restrictions sévères à l'exportation vers les pays qui ne respectent pas des normes environnementales et sociales comparables. Ces mesures permettraient de garantir une disponibilité suffisante de cette matière première secondaire pour l'industrie sidérurgique européenne. Pour pleinement exploiter tout leur potentiel, des actions ciblées et une mise en œuvre rigoureuse seront essentielles pour garantir un approvisionnement en matières premières durable et diversifié. Parmi ces actions ciblées, il est également nécessaire de réaliser des investissements et d'assurer leur mise en œuvre concrète dans les usines, les installations et les équipements destinés à la collecte et au traitement préliminaire de la ferraille.
- **Emplois** : Le plan d'action reconnaît toute l'importance du respect des normes du travail et d'un soutien aux partenaires sociaux pendant la transition. Parmi les avancées positives, on notera la création d'un observatoire européen de la transition équitable comme cela est évoqué dans d'autres initiatives de l'UE. Ce document fait également référence aux modifications apportées au fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) mais il n'existe, à ce stade, aucune garantie que cela donnera lieu à une aide effective, en temps utile et ciblée pour les travailleurs. Globalement, le pilier « compétences et dimension sociale » demeure fragile en proposant surtout des diagnostics et de bons mots mais sans aide concrète suffisante. Des mesures doivent être

prises de toute urgence, y compris l'établissement d'un cadre juridique dans le domaine de l'anticipation du changement et d'un mécanisme de sauvegarde afin d'empêcher les licenciements forcés avant que des solutions négociées ne soient trouvées. Ce pilier requiert un renforcement notable pour être à la hauteur des défis sociaux urgents auxquels le secteur est confronté.

- **Demande et marchés pilotes :** Les initiatives visant à promouvoir l'acier vert grâce à l'étiquetage, des réformes des marchés publics et des mesures incitatives dans les secteurs en aval sont positives mais les informations concrètes dans ce domaine font cruellement défaut à ce jour. Leur efficacité dépendra du futur acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie et des cadres entourant sa mise en œuvre. Cependant, ces initiatives ne suffisent pas à garantir les investissements nécessaires à la décarbonation. Bien qu'ils soient essentiels pour atteindre les objectifs climatiques, les investissements restent marginaux dans le cadre du plan d'action européen pour l'acier et les métaux. La Commission reconnaît que de tels investissements ne sont pas rentables, car les économies réalisées sur le coût du carbone sont contrebalancées par le coût élevé des technologies propres et des sources d'énergie renouvelable, comme l'hydrogène vert. Dans un système axé sur le profit, cela limite les investissements privés. Malheureusement, les récentes annonces de certaines entreprises concernant le report ou le gel des investissements à faible intensité de carbone confirment nos craintes. Pour surmonter cet obstacle, l'UE complétera la boîte à outil actuelle par une banque européenne pour la décarbonation industrielle, qui aura pour objectif de fournir 100 milliards d'euros. Ces ressources supplémentaires sont saluées, mais elles ne donneront des résultats concrets que si de nouveaux fonds supplémentaires sont mis à disposition et si des conditionnalités sociales strictes garantissent que les fonds publics débouchent sur des investissements et des emplois de qualité en Europe. Cela montre que les solutions axées sur le marché ne suffiront pas à elles seules. L'aide publique, sous forme de financement stratégique et, le cas échéant, de propriété publique, sera essentielle pour mener à bien la transition.

Proposition de la Commission	Analyse d'industriAll Europe
<p>Énergie Garantir l'accès des industries métallurgiques à une énergie propre et abordable</p>	
<p>1. Faire baisser les prix de l'énergie pour les industries à forte intensité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour une énergie abordable • Consultation des États membres sur les instruments d'aide d'État sur les accords d'achat d'électricité (AAE) et sur l'engagement de l'industrie à consommer de l'électricité propre • T4 2025 – Orientations aux États membres sur la conception de régimes d'aide publique en faveur des contrats sur différence d'énergie propre, y compris leur combinaison avec des AAE • T2 2025 – Orientations sur la conception des tarifs de réseau au profit des industries des métaux et des industries à forte intensité énergétique • Examens du système de quotas d'émission et du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en 2026 en vue d'une compensation indirecte des coûts du système d'échange de quotas d'émission après 2030 	<p>Les coûts de l'énergie continuent de représenter un défi de taille pour la compétitivité dans le secteur de l'acier et des métaux de base. Même si ce plan d'action contient plusieurs mesures susceptibles d'atténuer la pression à court terme, il ne répond pas de manière adéquate aux facteurs structurels à l'origine des prix élevés et volatils de l'énergie.</p> <p>L'absence d'engagement à reformer le cadre régissant le marché de l'électricité et du gaz constitue un véritable manque. Sans cet engagement, les industries à forte intensité énergétique restent exposées à des coûts élevés et volatils. Des mécanismes qui répercutent les bénéfices engendrés par les coûts de l'électricité renouvelable et à faible teneur en carbone sur les consommateurs, y compris à la fois l'industrie et les ménages, sont clairement nécessaires. Par exemple, dissocier les prix des énergies renouvelables de ceux du gaz (dépassant ainsi le mécanisme actuel de tarification marginale) constituerait une mesure essentielle. De manière plus générale, la réglementation des prix de l'énergie devrait être réformée pour lutter contre les éléments spéculatifs présents sur les marchés actuels et pour réexaminer les effets de la libéralisation passée.</p> <p>L'accent mis par le plan d'action sur l'utilisation de la flexibilité du côté de la demande industrielle comme un outil soulève des préoccupations. La dépendance excessive vis-à-vis de la flexibilité pourrait nuire à la planification de la production et compromettre la stabilité des principaux sites industriels. Cela aura en outre des répercussions sur les conditions de travail.</p> <p>L'utilisation proposée des aides d'État et des exonérations fiscales comme principaux mécanismes de soutien présente également des limites. Compte tenu de l'assainissement budgétaire prévu par le pacte de stabilité et de croissance et des pressions croissantes exercées sur les budgets publics, ces mesures de soutien pourraient se</p>

	<p>révéler insoutenables avec le temps. Une réforme structurelle (en lieu et place d'une aide financière temporaire) est vitale pour offrir des baisses durables des coûts de l'énergie aux secteurs à forte intensité énergétique.</p> <p>Voir l'annexe d'industriAll Europe qui analyse le plan d'action pour une énergie abordable pour en savoir plus.</p>
<p>2. Accélérer les raccordements au réseau et l'utilisation de l'hydrogène renouvelable et bas carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hydrogène : <ul style="list-style-type: none"> ○ acte délégué sur l'hydrogène bas carbone ○ d'ici au T3 2025, la Commission lancera le troisième appel à propositions dans le cadre de la Banque de l'hydrogène, dans le but de soutenir la production et, partant, de faciliter l'accès des acheteurs industriels, y compris les aciéries • Réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'ici au T2 2025, la Commission publiera des principes directeurs exposant les conditions dans lesquelles des investissements anticipatifs dans les projets de réseau devraient être réalisés ○ d'ici au T4 2025, la Commission proposera de faciliter l'accès au réseau aux projets d'électrification des industries à forte intensité énergétique 	<p>Le plan d'action met l'accent sur le développement des réseaux d'électricité et sur l'hydrogène bas carbone, ce qui constitue une étape positive et nécessaire. Ils sont tous les deux essentiels à la décarbonation de la production d'acier et de métaux de base, surtout pour ce qui est des processus qui s'appuient sur l'électrification et les technologies à base d'hydrogène.</p> <p>Cela étant dit, la réussite de ce pilier dépendra de la rapidité et de la clarté de la mise en œuvre. IndustriAll Europe a présenté des revendications concrètes concernant les infrastructures de réseau (voir la prise de position d'industriAll Europe intitulée Un plan d'action de l'UE pour les réseaux en faveur d'une transition énergétique juste).</p> <p>Selon nous, le plus grand défi réside dans la capacité à mobiliser les investissements nécessaires pour moderniser et développer les réseaux (584 milliards d'euros jusqu'en 2030) dans le contexte des règles budgétaires de l'UE, sachant que la plupart des États membres ne sont pas en mesure d'engager des dépenses sans s'endetter davantage.</p> <p>Pour ce qui est de l'hydrogène, industriAll Europe a déjà présenté les facteurs évidents de sa réussite : la disponibilité d'hydrogène bas carbone à des prix compétitifs, des investissements dans les infrastructures dédiées et un cadre réglementaire et de soutien prévisible. Il sera primordial de s'assurer que ces éléments ont bien été mis en place pour faire de l'hydrogène une solution viable et évolutive à la décarbonation du secteur.</p> <p>Cependant, la stratégie en matière d'hydrogène dans le secteur sidérurgique reste imprécise, notamment en ce qui concerne les technologies spécifiques à soutenir, les types d'hydrogène à privilégier et la répartition géographique des investissements. Autant d'éléments qui ont des</p>

	implications importantes en termes de coût, de faisabilité et d'équité.
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) Prévenir la fuite de carbone	
<ul style="list-style-type: none"> • T2 2025 : communication comportant une analyse de la manière de résoudre le problème de la fuite de carbone pour les marchandises relevant du MACF exportées de l'Union européenne vers des pays tiers et exposant les solutions possibles • T4 2025 : réexamen complet du MACF qui sera assorti d'une stratégie anticourtage et d'une première proposition législative : <ul style="list-style-type: none"> ○ extension du champ d'application du MACF à certains produits d'aval à forte teneur en acier et en aluminium ○ p. ex. des mesures anticourtage supplémentaires 	<p>IndustriAll Europe appelle sans relâche à la mise en place d'un MACF efficace afin de prévenir la fuite de carbone et de garantir une transition équitable pour le secteur de l'acier et des métaux de base. Cela inclut des mesures de sauvegarde urgentes pour les exportations, des mesures anticourtage fortes et une protection contre la redistribution des ressources et la délocalisation de la production en aval.</p> <p>Ce plan d'action inclut plusieurs propositions positives et opportunes qui répondent aux principales lacunes identifiées par le secteur. La Commission reconnaît notamment, pour la première fois, le risque de redistribution des ressources, ce qui constitue une étape cruciale en vue de l'amélioration de l'intégrité du système.</p> <p>En outre, ce texte identifie avec précision les lacunes existant dans la conception du MACF actuel, tout particulièrement dans les domaines de la compétitivité des exportations, des chaînes de valeur en aval et de la phase de transition de l'allocation à titre gratuit à la mise en œuvre intégrale du MACF. La reconnaissance de ces problématiques est essentielle et dans la continuité des préoccupations exprimées de longue date.</p> <p>Toutefois, cette initiative dans ce domaine demeure floue, alors que sa mise en œuvre effective est urgente afin d'empêcher les fuites de carbone qui seront aggravées par la réforme 2023 du système d'échange de quotas d'émission. Toutes les options politiques visant à empêcher les fuites de carbone doivent être envisagées, y compris une révision de la décision de supprimer progressivement les quotas gratuits. Il est primordial que les mesures proposées soient adoptées dans les plus brefs délais et soient associées à une surveillance stricte.</p>
Commerce Promouvoir et protéger les capacités industrielles européennes	
<ul style="list-style-type: none"> • Instruments de défense commerciale et autres mesures commerciales 	<p>La surcapacité mondiale demeure l'une des menaces structurelles les plus récurrentes pour le secteur de l'acier et des métaux de base en Europe,</p>

<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptations de la mesure de sauvegarde sur l'acier qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025 (pour tenir compte des dernières évolutions du marché) ○ Inclinaison de la Commission à ouvrir une enquête en vue d'appliquer des mesures de sauvegarde dans le secteur de l'aluminium après l'introduction d'une demande et à utiliser ses instruments de défense commerciale, si nécessaire ○ T3 2025 : nouvelles mesures commerciales à la place des mesures de sauvegarde sur l'acier à compter du 1^{er} juillet 2026 offrant un niveau de protection très efficace ○ Enquête de sauvegarde sur les ferro-alliages (au plus tard le 18 novembre 2025) ○ Évaluation de la mise en place de la règle « fondu et coulé » destinée à permettre de remonter jusqu'au pays dans lequel le produit métallique a été initialement fondu et coulé 	<p>puisqu'elle nuit au commerce équitable et fausse les marchés internationaux. Dans ce contexte, industriAll Europe appelle sans relâche à l'adoption d'une politique commerciale de l'UE qui protège les secteurs européens de l'acier et des métaux de base, à la fois grâce à une mise en application à court terme et à des réponses structurelles à long terme.</p> <p>Le plan d'action illustre la prise de conscience croissante face à ces défis et inclut plusieurs éléments encourageants. L'engagement pris par la Commission européenne à renforcer les instruments de défense commerciale (antidumping, antisubventions et mesures de sauvegarde) est salué et essentiel à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales et les contournements actuels. L'ouverture d'une enquête sur les mesures de sauvegarde de l'aluminium constitue également une avancée vers des cadres de protection plus larges.</p> <p>Pour lutter contre la surcapacité mondiale, il est essentiel de distinguer les pays pleinement intégrés à l'Espace économique européen (EEE) de ceux qui ne relèvent pas du cadre réglementaire européen. Les partenaires de l'EEE, comme la Norvège, qui se conforment aux normes de l'UE et font partie de l'écosystème industriel européen, ne doivent pas être traités par inadvertance comme des acteurs externes lors de l'élaboration de mesures de protection.</p> <p>Des mesures de sauvegarde permanentes doivent également être conçues en tenant pleinement compte des chaînes de valeur industrielles européennes, afin de protéger les travailleurs contre une concurrence mondiale déloyale sans nuire à la coopération au sein de l'écosystème sidérurgique européen dans son ensemble. Dans ce contexte, il est essentiel que ces mesures restent compatibles avec l'amélioration des relations commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni, compte tenu de la profonde intégration des chaînes d'approvisionnement et des intérêts industriels communs.</p> <p>Nous soutenons la proposition visant à instaurer une règle d'origine « fondu et coulé » qui renforcerait, de manière significative, l'application de la législation et contribuerait à combler les lacunes existantes. Toutefois, la position actuelle de</p>
--	--

	<p>la Commission, qui évalue simplement la faisabilité de cette règle plutôt que de s’engager à l’adopter, est loin des mesures urgentes qui devraient être prises.</p> <p>IndustriAll Europe continue de plaider en faveur d’une stratégie commerciale européenne qui allie des instruments de défense efficaces, un soutien à la capacité industrielle intérieure et un engagement en faveur d’un commerce international équitable et fondé sur des règles.</p> <p>Voir également la prise de position d’industriAll Europe sur le commerce équitable (en anglais) adoptée en 2025</p>
<p><u>Circularité</u> Promouvoir la circularité des métaux</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • T3 2025 : prise de mesures commerciales visant à garantir une disponibilité suffisante de ferraille • T4 2026 : étude de faisabilité sur les obligations en matière de contenu recyclé pour l’acier et l’aluminium dans le cadre du règlement sur les véhicules hors d’usage • T4 2026 : obligations en matière de contenu recyclé pour l’aluminium dans les produits de production • T4 2026 : acte législatif sur l’économie circulaire pour améliorer encore le fonctionnement des marchés des matières premières secondaires et créer un marché unique des déchets • Évaluation, par la Commission, de la mesure dans laquelle il est envisageable de prévoir des exigences en matière de recyclabilité et/ou de contenu recyclé pour l’acier, l’aluminium et le cuivre dans des produits spécifiques dans le cadre du règlement sur l’écoconception 	<p>L’attention tout particulièrement portée à la circularité est la bienvenue mais le plan d’action présente, à l’heure actuelle, principalement des mesures globales, ce qui complique toute analyse de leurs répercussions sur le secteur. La reconnaissance implicite de la ferraille comme étant une matière première secondaire stratégique est saluée mais des mesures ciblées sont maintenant nécessaires pour confirmer ce statut.</p> <p>Il est encourageant de constater que la Commission européenne envisage des mesures commerciales visant à garantir la disponibilité de la ferraille, en s’appuyant sur des accords bilatéraux pour diversifier et garantir l’approvisionnement en matières premières tout en répondant aux distorsions et aux interdictions illégales des exportations.</p> <p>L’accent mis sur une application stricte du règlement révisé sur les transferts de déchets afin d’empêcher une fuite de ferraille vers des pays dont les normes environnementales et sociales sont moins strictes est positif, même si sa mise en œuvre effective sera essentielle.</p> <p>Nous ne sommes pas d’accord avec la caractérisation qui est faite d’une absence de demande de la part de l’industrie pour la ferraille puisque cela est lié aux efforts visant à stimuler la demande de matière recyclée par l’intermédiaire de politiques de soutien qui devraient suivre.</p>

<p>Emplois Défendre des emplois de qualité dans l'industrie</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2025 : modification du règlement relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin que le soutien qu'il offre puisse être étendu aux entreprises en phase de restructuration dans le but de protéger les travailleurs contre le risque de chômage • Observatoire européen de la transition équitable et feuille de route pour des emplois de qualité (annoncés dans le pacte pour une industrie propre) : intégration des principes de la transition juste dans tous les projets de transformation industrielle, en préservant les droits des travailleurs et en veillant à maintenir des emplois de qualité pour l'avenir 	<p>Le plan d'action raconte une histoire forte sur les emplois de qualité dans l'industrie, en reconnaissant la nécessité de faire respecter les normes du travail de l'UE, de protéger l'emploi et d'impliquer les partenaires sociaux dans la gestion de la transition. Toutefois, le pilier « emplois » demeure fragile, avec seulement deux propositions fortes : créer un observatoire européen de la transition équitable et modifier les règlements relatifs au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et au Fonds social européen (FSE+).</p> <p>Cet observatoire constitue une avancée positive dans le sillage du Manifeste pour une transition juste d'industriAll Europe en améliorant la collecte de données et en procédant à une cartographie afin de mieux aider les travailleurs et les régions affectées par le changement structurel. Pourtant, un diagnostic seul est insuffisant et des mesures fortes sont nécessaires de toute urgence.</p> <p>Nous réitérons l'appel à l'établissement d'un cadre juridique afin d'anticiper le changement et d'un mécanisme de sauvegarde afin d'empêcher les licenciements forcés jusqu'à ce que des solutions négociées soient mises en place.</p> <p>Il n'y a notamment aucune référence au mécanisme SURE 2.0, qui pourrait constituer un outil supplémentaire dans le cadre de l'aide aux travailleurs. Globalement, ce pilier doit être considérablement renforcé pour s'assurer que les engagements se traduisent, dans les plus brefs délais, en action en faveur de la main-d'œuvre du secteur.</p>
<p>Demande Réduction des risques liés aux projets de décarbonation grâce aux marchés pilotes et au soutien des pouvoirs publics</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ métaux à faibles émissions de carbone comme norme sur les marchés ○ établissement de critères de résilience et de durabilité afin d'accroître la production de produits propres fabriqués dans 	<p>L'appel à la promotion de l'acier vert grâce à un système d'étiquetage européen, des préférences dans les marchés publics et des incitations en faveur du secteur en aval est parfaitement en accord avec les besoins de décarbonation du secteur. Toutefois, ces mesures n'ont actuellement été annoncées que dans le cadre du futur acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie et sans</p>

<p>l'Union européenne grâce à des critères autres que le prix au budget de l'UE, aux programmes d'aide nationaux ainsi qu'aux marchés publics (et privés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ étiquetage facultatif indiquant l'intensité de carbone des produits industriels – en premier l'acier, en 2025 • Réduction des risques liés à des projets aux coûts d'investissement élevés <ul style="list-style-type: none"> ○ 2025 : enchère pilote de 1 milliard d'EUR afin de soutenir la décarbonation de l'industrie et l'électrification des principaux processus industriels pour faciliter l'électrification des procédés industriels dans les secteurs de l'acier et des métaux ○ innovation : réforme du Fonds de recherche du charbon et de l'acier et lancement des appels à projets pour des projets phares en 2026-2027 • Soutien à des projets concrets grâce au règlement sur les matières premières critiques • Simplification de la réglementation (omnibus) 	<p>informations concrètes. Leurs possibles répercussions ne pourront être totalement évaluées qu'après sa publication.</p> <p>Des conditionnalités sociales doivent être mises en place lorsque cela concerne de l'argent public ou une aide publique. Cela n'est pas clairement dit dans ces propositions.</p> <p>Pour renforcer la compétitivité de l'industrie manufacturière européenne, les exigences ciblées en matière de contenu local dans le secteur sidérurgique peuvent constituer un instrument de politique industrielle plus efficace que les programmes volontaires d'étiquetage environnemental ou les initiatives de certification écologique.</p> <p>Pour ce qui est des stratégies relatives aux matières premières, les syndicats soulignent l'importance d'impliquer les partenaires sociaux dans le processus de sélection des projets stratégiques dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques afin de garantir un processus décisionnel équilibré et des résultats équitables.</p> <p>Des inquiétudes majeures subsistent quant à la première proposition générale (omnibus), qui inclut des simplifications en profondeur dans le domaine des déclarations relatives à la finance durable, le devoir de vigilance en matière de durabilité, à la taxinomie et au MACF. Ces modifications de grande ampleur sont susceptibles d'engendrer des risques de dérégulation, et non de simplification, ce qu'industriAll Europe dénonce.</p>
---	---